



Communiqué de presse du Commissariat Corona du Gouvernement 1-12-21

Adaptation de la politique de test après un contact à haut risque, afin d'alléger la pression sur les centres de contact et de test ainsi que sur les médecins généralistes

En raison de la forte circulation du virus, le système de dépistage et de recherche des contacts est aujourd'hui soumis à une forte pression. Par conséquent, les ministres de la Santé ont décidé d'adapter temporairement le dépistage après un contact à haut risque, jusqu'à ce que la situation revienne à la normale. Afin de gagner du temps, les personnes infectées peuvent désormais signaler leurs contacts à haut risque en ligne via [masanté.be](https://www.masanté.be). Si vous ne connaissez pas la personne infectée, parce que votre application Corona Alert vous avertit du contact à haut risque par un écran rouge, vous pourrez obtenir un code de test via un lien depuis cette application à partir de lundi prochain, le 6 décembre. Les personnes vaccinées ne devront faire qu'un seul test PCR après un contact à haut risque et devront rester en quarantaine jusqu'à ce que le résultat du test soit négatif, à moins qu'elles ne fassent un autotest quotidien à partir du 4ème jour après leur contact à haut risque qui soit négatif, jusqu'à ce que ce résultat soit confirmé par leur test PCR. Cela permet de réduire le nombre de tests, mais aussi le risque d'infections manquées.

Système de dépistage et de recherche des contacts et médecins généralistes sous haute pression

En raison de la forte circulation du virus, le système de dépistage et de recherche des contacts est aujourd'hui soumis à une forte pression. La semaine dernière, un total de 720 000 tests PCR ont été effectués dans les centres de test et les laboratoires. En outre, 120 000 tests antigéniques rapides ont été effectués par des prestataires de soins de santé, dont de nombreux pharmaciens. Plusieurs dizaines de milliers d'autotests sont vendus chaque jour. La pression sur la première ligne, les centres de tests et les laboratoires ne cesse d'augmenter.

Malgré les nombreux efforts des personnes des lignes d'assistance, des centres de contact, des centres de test et des laboratoires, cela entraîne des retards et une surcharge de travail pour les médecins généralistes. Ils sont contactés par des personnes qui sont inquiètes ou qui veulent se faire dépister parce qu'elles ont eu un contact avec une personne infectée.

Des initiatives ont déjà été prises pour soulager la pression sur les généralistes : les personnes présentant des symptômes peuvent utiliser un outil d'auto-évaluation pour vérifier elles-mêmes si elles ont besoin d'un test et, le cas échéant, recevoir immédiatement le code du test. Elles peuvent alors se faire tester non seulement dans un centre de test, mais aussi dans certaines pharmacies, avec un test rapide.

Les personnes sans symptômes qui font un autotest afin de ne pas infecter leur entourage et dont le test est positif peuvent demander un code par le biais de la recherche des contacts (n° 02/214 19 19) afin de faire réaliser gratuitement un test PCR.



Adaptation temporaire des procédures de test après un contact à haut risque

Pour soulager davantage la pression, les ministres de la Santé ont également décidé d'adapter temporairement les tests après un contact à haut risque, jusqu'à ce que la situation revienne à la normale.

La situation jusqu'à présent était la suivante : lorsqu'une personne avait le COVID-19, elle était appelée par un centre de contact pour transmettre ses contacts à haut risque. Ces contacts recevaient ensuite 2 codes de test, afin de pouvoir effectuer un test PCR à deux reprises, le premier jour et le septième jour. Ils devaient rester en quarantaine en attendant les résultats : les vaccinés jusqu'au résultat du premier test, les non vaccinés jusqu'au résultat du second test, bien sûr si ces tests sont négatifs.

La pratique montre toutefois que ce premier test ne peut être effectué le premier jour après le contact, mais seulement après plusieurs jours. En outre, le résultat n'est souvent connu qu'au quatrième ou cinquième jour.

Les adaptations suivantes ont donc été effectuées :

- Afin de gagner du temps, **les personnes infectées** pourront informer leurs propres contacts à risque en ligne via [masante.be](https://www.masante.be) à partir de demain. De cette façon, leurs contacts recevront plus rapidement les codes de test pour un test PCR gratuit par courrier ou par SMS. Les personnes atteintes de la maladie COVID-19 qui ne veulent ou ne peuvent pas le faire, peuvent toujours attendre d'être contactées par un centre de contact et transmettre ensuite leurs contacts à haut risque.
- Si vous savez que vous avez eu un contact à haut risque et que **vous n'avez pas encore reçu de code de test**, demandez à la personne infectée de transmettre votre nom au centre de contact (via le 02/214.19.19) ou en ligne. N'appellez pas votre médecin de famille pour obtenir un code de test, car il ne peut pas vous aider dans ce domaine !
- Si vous ne connaissez pas la personne infectée, parce que **votre application Corona Alert** vous avertit du contact à haut risque par le biais d'un écran rouge, vous pourrez obtenir un code de test à partir de lundi prochain, 6 décembre, grâce à un lien dans l'application Corona Alert vers un site Web extérieur à l'application pour des raisons de confidentialité. En outre, vous pourrez toujours appeler le 02/214.19.19 à cette fin.
- En outre, après un contact à haut risque, une différence est encore maintenue entre les personnes totalement vaccinées et les personnes non vaccinées ou partiellement vaccinées :
 - a. Si **vous avez été vacciné**, vous pouvez recevoir 2 codes de test pour un test PCR, mais vous ne devez utiliser que le premier. Vous pouvez ensuite prendre rendez-vous dans un centre de test. Vous recevrez également un lien vers un certificat de quarantaine si vous ne pouvez pas télétravailler et avez besoin de ce certificat. Une fois que vous aurez reçu les codes de test, vous pourrez prendre rendez-vous pour vous faire tester aux alentours du cinquième jour après votre contact à haut risque. Le code est valable du troisième au sixième jour. Cela laisse suffisamment de temps à chacun pour prendre rendez-vous dans un centre de test. En principe, vous restez en quarantaine jusqu'à ce que vous receviez un résultat négatif. Il y a toutefois une exception : à partir du quatrième jour après le contact à haut risque, vous pouvez sortir de la quarantaine si vous faites un autotest quotidien, qui est négatif, jusqu'à ce que vous receviez le résultat négatif de votre test PCR, bien sûr. En attendant, restez prudent, respectez les précautions de masque, d'hygiène des mains et de distanciation et limitez vos contacts sociaux pendant la semaine suivante. Les contacts à haut risque qui vivent sous le même toit doivent être particulièrement vigilants



et limiter autant que possible les contacts avec d'autres personnes. Les personnes qui peuvent télétravailler doivent absolument le faire.

Vous ne recevrez plus d'invitation pour un second test ou vous ne devrez pas utiliser le second code qui vous a été envoyé. Cela permet de réduire le nombre de tests, tout en limitant le risque d'infections manquées. Si vous présentez des symptômes, utilisez l'outil d'auto-évaluation dès que possible afin d'obtenir un code pour le test PCR gratuit.

Pour les groupes professionnels pour lesquels des exceptions spécifiques existent aujourd'hui, comme le personnel soignant, des exceptions restent possibles. Mais toujours en concertation avec le médecin d'entreprise ou le médecin chargé de la prévention des infections.

- b. Pour **les personnes non vaccinées**, la politique de dépistage et de quarantaine reste inchangée. Cela signifie que vous devez être testé deux fois : la première fois immédiatement après avoir reçu les codes de test, et le 7e jour après le contact à haut risque. Pendant ce temps, vous restez en quarantaine. La quarantaine peut être levée après un second test négatif.

Toutes ces informations peuvent également être consultées sur le site www.info-coronavirus.be.

Utilisez l'outil d'auto-évaluation et l'application Corona Alert.

Nous souhaitons également attirer votre attention sur **l'outil d'auto-évaluation** que vous pouvez utiliser si vous présentez des symptômes légers de COVID-19. Sur masanté.be, vous pouvez vérifier si vous devez vous faire dépister et, si c'est le cas, vous pouvez demander un code de test gratuit, avec lequel vous pourrez vous faire dépister dans un centre de test (pour un test PCR) ou dans certaines pharmacies (pour un test rapide). Entre-temps, 12 000 personnes en moyenne reçoivent chaque jour un code de test de cette manière.

Nous demandons également à nouveau que **l'application corona-alert** soit installée sur votre smartphone, afin que vous soyez immédiatement informé d'un contact à haut risque.

En annexe : aperçu infographique de la politique de dépistage après un contact à haut risque

Pour des questions ou interviews, contactez

Gudrun Briat
Lead Communication
*Regeringscommissariaat Corona
Commissariat Corona du Gouvernement*

++32 475 274115
gudrun.briat@commissariat.fed.be